

FORMATION

MANAGEMENT DE LA MOBILITE ET PLANS DE MOBILITE EMPLOYEUR

La **Loi d’Orientation des Mobilités** instaure l’obligation, pour tout employeur de plus de 50 salariés et disposant de représentants du personnel, d’intégrer le sujet de la mobilité durable et décarbonée lors des Négociations Annuelles Obligatoires et, en cas d’absence d’accord, d’élaborer un **Plan de Mobilité Employeur**. La LOM crée aussi le **Forfait Mobilités Durables**, qui valorise les déplacements durables des collaborateurs sur les trajets domicile-travail. Ces actualités complètent des obligations locales, comme les **Plans de Protection de l’Atmosphère**.

Au-delà de ces réglementations, la mobilité durable est une **réelle action de RSE**, couvrant de nombreux champs : **bien-être au travail, réduction de l’impact environnemental, amélioration de l’attractivité et de la marque employeur, réduction des risques d’accidentologie...**

La communauté Déclic Mobilités, animée par Réseau Alliances, rassemble et accompagne les acteurs économiques des Hauts-de-France sur l’amélioration des trajets liés à leur activité. Elle propose une formation dédiée au Management de la mobilité et Plans de Mobilité Employeur, alternant pratique et théorie.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Comprendre le contexte législatif**, les obligations légales et les enjeux de la mobilité sur le territoire.
- **Acquérir une méthodologie** pour déployer et animer un projet de mobilité (gouvernance avec les parties prenantes, étapes à suivre).
- **Identifier et expérimenter** les outils pour piloter son projet (diagnostic, enquêtes, outils de conception et de suivi, évaluation).
- **S’inspirer des Bonnes Pratiques** expérimentées dans d’autres organisations grâce à l’effet miroir.

À la fin de cette formation, vous serez capable d’impulser et de piloter une démarche de mobilité durable (diagnostic, Plan de Mobilité Employeur, Forfait Mobilités Durables...) au sein de votre organisation.

PUBLIC

Toute personne amenée à mettre en place des actions de management de la mobilité : référents mobilité en entreprise ou organisation, services Développement durable et RSE, Qualité-Sécurité, Ressources Humaines, Innovation, dirigeants de PME...

SALLES ET MOYENS

La formation a lieu en présentiel, dans des locaux habilités pour accueillir du public dans le respect des normes en vigueur. Si la situation l’exige, tout ou partie du programme pourra être réalisé à distance, via l’outil Teams.

ORGANISATION

Groupes inter-entreprises de 5 à 12 participants par session de formation.

